



SD

PLAQUETTE D'INFORMATION

Sintes Dingamgoto

AVOCAT AUX BARREUX DE PARIS ET DU TCHAD

*L'entrepreneur étranger qui choisit la France ne devrait
jamais avoir à arbitrer entre son ambition et sa sécurité
juridique.*

PARIS · 2026

MA RAISON D'ÊTRE

Être le phare qui éclaire l'entrepreneur étranger dans la nébuleuse des règles juridiques françaises.

Chers Clients, chers Confrères, chers Amis,

Mon parcours s'est construit sur deux rives. D'un côté la France, où j'ai été formé, où j'ai prêté serment et où j'exerce, à Paris. De l'autre l'Afrique, où je suis également inscrit au Barreau du Tchad, et où je connais les codes des décideurs économiques.

L'étranger qui s'installe ne connaît pas les règles du pays qui l'accueille. Il veut créer de la valeur, recruter, investir – et il bute sur la forme de la société, le titre de séjour, la banque, la fiscalité. Je suis moi-même arrivé en France il y a quatorze ans. Je travaille en français, en anglais, en espagnol et en arabe tchadien : naviguer entre les cultures compte autant que le droit.

Mon ancrage français s'est forgé au contact des grands cabinets internationaux. Chez **Stephenson Harwood**, en contentieux des entreprises en difficulté et droit OHADA. Chez **Hogan Lovells**, en droit social – audit social, restructuration et cession d'entreprises. C'est l'exigence apprise dans ces maisons que j'applique aujourd'hui à mes propres dossiers, quelle qu'en soit la taille.

Dans ma pratique parallèle de Directeur du Pôle Conseil d'un cabinet tchadien établi, j'ai accompagné des entrepreneurs et investisseurs de tous horizons : multinationales américaines à la recherche d'opportunités d'implantation, fonds d'investissement, PME africaines en développement, dirigeants individuels portant leur propre projet.

Aujourd'hui, à Paris, je mets cette double expérience au service d'un objectif unique : **permettre aux entrepreneurs étrangers de s'établir en France avec la même sécurité juridique qu'ils trouveraient dans leur pays d'origine.**



PARIS · 2026

Sintès Dingamgoto

AVOCAT AUX BARREAUX DE PARIS ET DU TCHAD

Le Cabinet

Le Cabinet de Sintès Dingamgoto est établi au 79 rue d'Amsterdam, à Paris 8^e. Il accompagne les entrepreneurs étrangers, investisseurs, dirigeants de PME et porteurs de projet qui choisissent la France comme territoire d'implantation, en lien avec leurs activités françaises, européennes ou africaines.

27+

NATIONALITÉS

accompagnées, sur quatre continents

2

BARREAUX

Paris (Toque D 1086) et Tchad – une lecture juridique des deux rives

4

LANGUES DE TRAVAIL

Sur les opérations transfrontalières et les contreparties internationales

Les entrepreneurs que j'accompagne

Plus de 27 nationalités accompagnées, sur quatre continents. Quelques profils récents :

- un financier marocain installé à Bahreïn
- une éditrice vietnamienne
- une entrepreneuse colombienne dans le café de spécialité
- un négociant malien en matières premières
- une ingénieure tunisienne, bureau d'études en infrastructures
- une créatrice taïwanaise en parfumerie
- un logisticien entre l'Asie, Dakar et l'Europe
- un couple sud-africain porteur d'un projet de ferme verticale
- une pharmacienne tunisienne qui reprend une officine
- un consultant libanais en externalisation financière

TROIS VOIES, UN SEUL ACCOMPAGNEMENT

CRÉATION D'ENTREPRISE	Passeport Talent
REPRISE D'ENTREPRISE	Passeport Talent si une société nouvelle acquiert le fonds, sinon titre entrepreneur
PILOTAGE À DISTANCE	Société ou holding française sans installation en France

Le bon titre dépend du projet, pas l'inverse.

Notre approche

Rigueur. Une exigence forgée au contact des grands cabinets internationaux, appliquée à chaque dossier, quelle que soit son ampleur.

Plusieurs langues. Un conseil délivré en français et en anglais, des échanges possibles en espagnol et en arabe tchadien, pour les opérations où les contreparties sont étrangères.

Proximité. Une relation directe entre vous et l'avocat, sans intermédiaire. Réponse sous 24 heures ouvrées.

Confidentialité. Le strict respect du secret professionnel – pierre angulaire de la confiance entre l'avocat et son client.

Passeport Talent

Création ou reprise d'entreprise

Vous êtes entrepreneur étranger. Vous voulez créer votre société en France – ou **reprendre une entreprise existante** – et y résider légalement, jusqu'à quatre ans, renouvelables. Le **Passeport Talent créateur d'entreprise** est la voie principale. Une reprise peut y ouvrir droit lorsqu'une société nouvelle, constituée pour l'occasion, acquiert le fonds avec un financement d'au moins 30 000 € ; le rachat direct de parts ou d'un fonds relève du titre entrepreneur / profession libérale. C'est aussi la voie où s'accumulent les obstacles concrets : preuve d'investissement, business plan exigeant, dossier DRIETS, formalités consulaires.

Préparation stratégique

Choix de la structure adaptée (SASU dans la majorité des cas), rédaction du business plan sur trois ans en français, projection financière, étude de marché, présentation cohérente avec le montant d'investissement.

Mobilisation des fonds sur compte CARPA

Les 30 000 € sont déposés sur le compte CARPA du Barreau de Paris, qui délivre une attestation de dépôt. Vous versez le capital depuis votre compte étranger, sans attendre l'ouverture d'un compte bancaire français.

Constitution de la société – ou acquisition

Rédaction des statuts, formalités au guichet unique de l'INPI, Kbis, déclaration du Registre des Bénéficiaires Effectifs. En cas de reprise : audit de la cible, acte de cession de parts ou de fonds, séquestre du prix et purge des oppositions.

Dossier DRIETS et consulat

Constitution du dossier complet, pilotage des échanges avec la DRIETS, présentation au consulat de France de votre pays de résidence, gestion des demandes complémentaires.

Suivi post-obtention

Renouvellement du titre, carte talent (famille) pour le conjoint et les enfants, titre de séjour pluriannuel.

PREMIER RENDEZ-VOUS

Consultation Passeport Talent dédiée – 30 minutes offertes

calendly.com/contact-sd-avocat/entrepreneur-etrananger-passeport-talent

Création de société

pour entrepreneurs étrangers

Aucun texte n'interdit à un étranger de fonder une société française. Mais entre la SASU, la SAS, la SARL, et les obstacles bancaires propres aux non-résidents, le bon choix initial conditionne durablement la fiscalité, la responsabilité, et la capacité d'évolution du capital.

Mon accompagnement couvre l'ensemble de la procédure : choix de la structure, rédaction sur mesure des statuts, dépôt du capital sur compte CARPA, formalités au guichet unique de l'INPI, déclaration du RBE, mise en place des relations avec les organismes sociaux et fiscaux.

Pour les projets associant plusieurs fondateurs ou prévoyant l'entrée d'investisseurs, je rédige systématiquement le **pacte d'associés** – clauses de gouvernance, droits de sortie, anti-dilution, préemption.

Rédaction et sécurisation

de contrats

Le contrat est la matérialisation écrite de la confiance entre les parties. Mal rédigé, il devient la source du contentieux qu'il prétendait éviter. Mon cabinet rédige et sécurise les contrats stratégiques de votre activité – en droit français et en droit OHADA, selon le territoire d'exécution.

VIE SOCIÉTAIRE

Statuts (SASU, SAS, SARL)
Pacte d'associés
Cession de parts sociales
BSPCE

AFFAIRES COURANTES

Prestation de services
Sous-traitance
Partenariat commercial
Cahier des charges
CGV

IMMOBILIER COMMERCIAL

Bail commercial
Bail professionnel
Cession de droit au bail
Cession de fonds de commerce

SÉCURISATION DES RISQUES

Cautionnement
Crédit-bail mobilier
Protocole transactionnel
Mandat

Autres pratiques

Au-delà des trois piliers de mon activité, mon cabinet conseille également sur les domaines suivants. Ces interventions s'inscrivent généralement en accompagnement complémentaire d'un dossier de création ou de structuration d'entreprise.

Droit du travail – côté employeur

Audit social, rédaction de contrats de travail, règlement intérieur et charte informatique, accompagnement des procédures de licenciement, mise en place du CSE, contentieux prud'homal. Expérience consolidée en droit social chez Hogan Lovells.

J'accompagne également de manière ponctuelle des salariés cadres dans le cadre de départs négociés et, à défaut, devant le Conseil de prud'hommes.

Contentieux des affaires

Procédure civile et commerciale, défense des entreprises devant les juridictions françaises, recouvrement, baux commerciaux, référés.

Droit OHADA et affaires africaines

Rédaction et négociation d'actes en droit OHADA, accompagnement des opérations transfrontalières dans les 17 États OHADA, conseil aux investisseurs sur la zone CEMAC. Liens étroits avec mon cabinet associé à N'Djaména pour les dossiers à composante africaine.

Consultation écrite

Analyse juridique personnalisée, rendue sous 24 heures ouvrées, sur l'ensemble des domaines traités. *Frais d'ouverture de dossier : à partir de 250 € HT (300 € TTC).*



Sintes Dingamgoto

AVOCAT AUX BARREAUX DE PARIS ET DU TCHAD

CABINET

79 rue d'Amsterdam
75008 Paris
Toque D 1086 · SIREN 908 277 411

JOINDRE LE CABINET

+33 7 55 79 84 66
contact@sd-avocat.fr
www.sd-avocat.fr

CONSULTATION 30 MIN

Première consultation offerte aux entreprises
calendly.com/contact-sd-avocat/consultation

PASSEPORT TALENT

Consultation Passeport Talent dédiée
[calendly.com/contact-sd-avocat/
entrepreneur-etranger-passeport-talent](https://calendly.com/contact-sd-avocat/entrepreneur-etranger-passeport-talent)

CABINET ASSOCIÉ À N'DJAMÉNA

Cabinet Thomas Dingamgoto

www.thomasd-avocats.com

CONSEIL DÉLIVRÉ EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS